

## Evaluation des risques professionnels – APICULTURE



Dossier conçu et adapté par :

et

**Mutualité Sociale Agricole  
Service Prévention des Risques  
Professionnels**

2, imp de l'Espéranto  
44957 ST Herblain Cedex 9  
Tel : 02 40 41 30 45 / 85

**GIE Elevage Pays de la Loire  
Structure apicole**

9 rue André Brouard  
49105 ANGERS CEDEX 2  
Tél : 02 41 18 61 10



## Evaluation des risques professionnels - APICULTURE

***L'évaluation des risques consiste à identifier toutes les situations de travail susceptibles de causer des accidents ou d'engendrer des maladies professionnelles, et à préciser les mesures de prévention prises ou à prendre pour supprimer ces situations à risque.***

***Le résultat de cette démarche doit être écrit. Cet écrit s'appelle le « document unique ».***

### **Qui est concerné ?**

Tous les employeurs de main d'œuvre salariée et tous les chefs d'entreprises recevant des travailleurs : apprentis, entraide, stagiaires, aides familiaux, ...

### **Dans quel but ?**

Assurer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

### **Depuis quand ?**

L'article R230-1 du Code du Travail oblige le chef d'exploitation à transcrire dans un document unique l'évaluation des risques professionnels et ce depuis le 7 novembre 2002. Une fois établi, le « document unique » doit être mis à jour au moins une fois par an. Ce document est à conserver sur l'exploitation et à tenir à la disposition de la MSA et de l'Inspection du Travail.

### **Existe-t-il un « document unique » type ?**

Il n'existe pas de « document unique » type. Le chef d'entreprise a le choix du support qui lui paraît le mieux adapté à ses besoins.

***Nous vous proposons une démarche d'élaboration du « document unique » en 5 points :***

- 1. Travaux : pour chacun des travaux, inscrire dans le tableau les situations de travail qui y sont associés et qui présentent des risques.***
- 2. Situations à risques : identifier les situations à risque.***
- 3. Formaliser les mesures de prévention existantes.***
- 4. Indiquer les mesures de prévention à réaliser.***
- 5. Choisir les situations à risques à traiter en priorité en établissant un planning de réalisation.***

### **Evaluation des risques professionnels – Document unique**

<b>TRAVAUX Situations de travail</b>	<b>Situations à risque</b>	<b>Mesures de prévention existantes</b>	<b>Mesures de prévention à réaliser</b>	<b>Travaux prévus le</b>	<b>Travaux réalisés le</b>
Ruche - Récolte	Manutention des hausses	Port de chaussures de sécurité	Prévoir une information à tout nouveau salarié	A chaque embauche	

## Apiculture – DOCUMENT UNIQUE

### **Proposition de liste de travaux (à compléter en fonction des particularités de l'entreprise)**

- Ruches
  - o Entretien extérieur
  - o Menuiserie de la ruche
  - o Interventions sur les ruches
  - o Récolte
  - o Transhumance
- Miellerie et conditionnement

### **Des exemples**

<b>Travaux Situations de travail</b>	<b>Des situations à risques</b>	<b>Des exemples de mesures de prévention</b>
<b>RUCHE</b>		
Entretien extérieur Débroussaillage	Utilisation de la débroussailleuse (risque lié au matériel ; projections, coupures, bruit, ...)	Porter des équipements adaptés au débroussaillage ( <i>voir annexe 1</i> )
Entretien extérieur Taille	Utilisation du taille haie (risque lié au matériel ; projections, coupures, bruit, ...)	Porter un casque anti-bruit ( <i>voir annexe 1</i> )
Entretien extérieur Tronçonnage	Utilisation de la tronçonneuse (risque lié au matériel ; chute de hauteur, bruit, ...)	Utiliser des équipements de protection individuelle (veste et pantalon de bûcheron, ...) ( <i>voir annexe 1</i> )
Entretien extérieur Désherbage	Utilisation de produits phytosanitaires (risque lié aux produits ; intoxication, risque toxique à long terme, ...)	Utiliser les équipements de protection individuelle (gants et masque spécifiques) ( <i>voir annexe 1</i> )

Menuiserie	<p>Utilisation de matériel de menuiserie (risque lié au matériel ; bruit, coupure, incendie, ...)</p> <p>Utilisation de paraffine (brûlures par projection)</p> <p>Stockage en grenier (risque de chute de hauteur si grenier non équipé de rambardes)</p>	<p>Porter des équipements adaptés (casque anti-bruit, ...)</p> <p>Mettre un extincteur (<i>voir annexe 2</i>)</p> <p>Equiper les greniers et mezzanines de rambardes de sécurité</p>
Interventions sur les ruches	<p>Travail en position penchée (risque de mal de dos lié aux postures)</p> <p>Utilisation de lève cadre (risque de coupure)</p> <p>Circulation à pied (risque de chute terrain non plat)</p> <p>Allergies en cas de piquûre (<i>voir annexe 5</i>)</p>	<p>Informers les nouveaux embauchés sur les bonnes postures (<i>voir annexe 3</i>)</p> <p>Porter la tenue complète de protection</p> <p>Limiter le port de charges en limitant les déplacements (rapprocher le camion, ...)</p> <p>Porter des bonnes chaussures maintenant bien les chevilles</p>
Récolte	<p>Manutention des hausses (risque lié à la manutention, chute sur les pieds)</p> <p>Utilisation de chariot (risque de renversement)</p> <p>Circulation à pied (risque de chute terrain non plat)</p>	<p>Conduite du chariot autorisé après information auprès des utilisateurs (<i>voir annexe 4</i>)</p>
Transhumance	<p>Utilisation de camions / camionnettes / remorques (risque routier)</p> <p>Manutention des ruches (risque lié à la manutention)</p> <p>Utilisation de chariot</p> <p>Travail de nuit et horaires de travail (risque de fatigue)</p>	<p>Utiliser des véhicules en bon état et vérifié régulièrement</p>

<b>MIELLERIE</b>		
Machine à désoperculer	Manutention des hausses et des cadres (risque lié à la manutention) Utilisation d'une machine à désoperculer (risque lié à la machine)	Maintenir les protecteurs en bon état
Extracteur	Utilisation d'extracteur (risque lié à la machine ; happement, bruit) Manutention des fûts (risque lié à la manutention)	Donner des consignes lors de l'accueil des nouveaux embauchés : arrêt de la machine + attendre l'arrêt total Mettre une signalisation sur la machine rappelant les règles de sécurité
Fondoir	Utilisation de fondoir (risque lié à la machine ; brûlures)	Utiliser des gants de protection
Circulation dans la miellerie	Circulation sur sol carrelé (risque de chutes)	Informers les nouveaux embauchés
Conditionnement en pots	Manutention des fûts (risque lié à la manutention) Accès à la cuve conditionnement (risque de chute de hauteur si utilisation d'un escabeau) Utilisation de chariot lors du déchargement de la verrerie	N'utiliser pas des échelles « bricolées » ou en mauvais état, privilégier des échelles stables en aluminium
Miellerie	Risques généraux : risque électrique (électricité en milieu humide lors du nettoyage), risque lié à l'utilisation de transpalette	Faire vérifier régulièrement l'installation électrique

## ANNEXE 1

### Les travaux d'entretien

#### - **Le débroussaillage**

- Les débroussailleuses portées sont équipées d'une tête munie de lame ou de fil nylon ainsi que de protecteur. Les accidents sont liés à de nombreux facteurs : les projections (gardez vos distances avec les personnes travaillant autour ; un écran facial vous protégera des projections), les sols instables, irréguliers (portez des chaussures montantes), les mauvaises postures de travail (réglez convenablement le harnais). Enfin, pendant le transport, protégez la lame pour éviter qu'elle ne vous blesse ou ne s'abîme.

#### - **La taille**

- La taille des haies implique bien souvent un travail en hauteur qui occasionne parfois de pertes d'équilibre (vérifiez la stabilité des supports). Lors de vos déplacements, utilisez des protecteurs. Portez un casque anti-bruit ou des bouchons.

#### - **L'élagage**

- Si vous intervenez en hauteur, vérifiez votre équipement (harnais, cordes, ...). Portez un protecteur de bruit. Lors de l'utilisation de la scie à chaîne, veuillez à porter un vêtement anticoupure.

#### - **Le désherbage**

- Si vous utilisez des désherbants, prenez le temps de lire les informations relatives aux dangers du produit sur l'étiquette. L'étiquette vous rappellera le port obligatoire des protections individuelles (gants spécifiques, masque de protection respiratoire avec cartouche marquage A2P3

## ANNEXE 2 Le risque incendie

### Protection contre l'incendie

Il existe 4 types de feux et différents types d'extincteurs

Classe de feux	Extincteur à eau pulvérisée	Extincteur à eau + additif	Extincteur à poudre polyvalence	Extincteur CO2
De solides (bois, paille, ...)	X	X	X	
De liquides hydrocarbures (graisse, essence, ...)		X	X	X
De gaz (stockage de produits désherbants)			X	
D'origine électrique				X

## ANNEXE 3

### Les risques liés à la manutention

#### S'équiper

- ✓ Porter des chaussures ou des bottes de sécurité

#### Le port de charges

- ✓ Réduire au minimum le port de charges lourdes
  - En limitant les déplacements (par exemple, camion rapproché au maximum des ruches)
  - En utilisant au maximum les appareils de manutention (brouettes, ...)
- ✓ Pour soulever une charge, ménager son dos en adoptant la bonne posture
  - S'approcher de l'objet
  - Encadrer la charge avec les pieds
  - Plier les genoux
  - Garder le dos droit et les bras tendus
  - Soulever en poussant sur les jambes
  - Serrer la charge près du corps



Penser à ménager votre dos :

- en vous rapprochant de la charge,
- en pliant les jambes et en fixant la colonne vertébrale,
- en poussant sur les jambes et en gardant les bras tendus.

## ANNEXE 4

### La conduite des chariots

Les chariots doivent être conduits par des personnes ayant reçu une **AUTORISATION DE CONDUITE** délivrée par l'employeur.

C'est l'employeur qui s'assure que le salarié est capable ou non de conduire le chariot.

L'autorisation de conduite est soumise à l'aptitude médicale, pensez à le signaler au Médecin du Travail lors de la visite d'embauche ou lors de la visite annuelle.

<u>Aptitude médicale</u>	<u>Autorisation de l'employeur</u>
Date de la visite médicale _____ _____  Avis du Médecin du Travail _____ _____	Employeur _____ _____  Adresse _____ _____  autorise M. _____  ayant satisfait aux trois parties de l'évaluation prévue à l'article 13 de l'arrêté du 2 décembre 1996 : <ul style="list-style-type: none"><li>• un examen médical le _____</li><li>• un contrôle de connaissances sur la conduite, le _____</li><li>• un contrôle de connaissances sur les instructions à respecter sur les lieux de travail, le _____</li></ul> à conduire les chariots automoteurs à conducteurs portés de mon entreprise.
Signature du Médecin du Travail :	le _____ Signature :

## **ANNEXE 5**

### **L'organisation des secours**

Les lieux de travail doivent être équipés de matériel de premiers secours adapté aux risques et facilement accessible.

Equipez vous d'une trousse de premiers secours simple (contenu type + produit en cas de réaction à la piqûre).

En cas de projections et de brûlures, rincer abondamment à l'eau (température ambiante).

Ne retirez pas les vêtements, vous risqueriez d'arracher la peau.

Noter à proximité du téléphone les numéros d'urgence :

- 18 POMPIERS
- 15 SAMU
- 112 N° d'appel d'urgence unique sur le territoire européen (accessible depuis un portable).

Noter également le numéro de téléphone du médecin traitant le plus proche.

**Apiculture – DOCUMENT UNIQUE**

**Nom-prénom exploitant :**

**N° MSA :**

<b>TRAVAUX Situations de travail</b>	<b>Situations à risque</b>	<b>Mesures de prévention existantes</b>	<b>Mesures de prévention à réaliser</b>	<b>Travaux prévus le</b>	<b>Travaux réalisés le</b>
<i>Exemple Récolte</i>	<i>Manutention des hausses</i>	<i>Port de chaussures de sécurité</i>	<i>Prévoir une information à tout nouveau salarié</i>	<i>A chaque embauche</i>	
<b>Ruche</b>					
<b>Entretien extérieur Débroussaillage</b>	Utilisation de la débroussailleuse (risque lié au matériel ; projections, coupures, bruit, ...)				
<b>Entretien extérieur Taille</b>	Utilisation du taille haie (risque lié au matériel ; projections, coupures, bruit, ...)				
<b>Entretien extérieur Tronçonnage</b>	Utilisation de la tronçonneuse (risque lié au matériel ; chute de hauteur, bruit, ...)				
<b>Entretien extérieur Désherbage</b>	Utilisation de produits phytosanitaires (risque lié aux produits ; intoxication, risque toxique à long terme, ...)				
<b>Menuiserie</b>	Utilisation de matériel de menuiserie (risque lié au matériel ; bruit, coupure, incendie, ...) Utilisation de paraffine (brûlures par projection) Stockage en grenier (risque de chute de hauteur si grenier non équipé de rambardes)				

<b>Interventions sur les ruches</b>	Travail en position penchée (risque de mal de dos lié aux postures) Utilisation de lève cadre (risque de coupure) Circulation à pied (risque de chute terrain non plat) Allergies en cas de piqûre <i>(voir annexe 5)</i>				
<b>Récolte</b>	Manutention des hausses (risque lié à la manutention, chute sur les pieds) Utilisation de chariot (risque de renversement) Circulation à pied (risque de chute terrain non plat)				
<b>Transhumance</b>	Utilisation de camions / camionnettes / remorques (risque routier) Manutention des ruches (risque lié à la manutention) Utilisation de chariot Travail de nuit et horaires de travail (risque de fatigue)				
<b>Miellerie</b>					
<b>Machine à désoperculer</b>	Manutention des hausses et des cadres (risque lié à la manutention) Utilisation d'une machine à désoperculer (risque lié à la machine)				

<b>Extracteur</b>	Utilisation d'extracteur (risque lié à la machine ; happement, bruit) Manutention des fûts (risque lié à la manutention)				
<b>Fondoir</b>	Utilisation de fondoir (risque lié à la machine ; brûlures)				
<b>Circulation dans la miellerie</b>	Circulation sur sol carrelé (risque de chutes)				
<b>Conditionnement en pots</b>	Manutention des fûts (risque lié à la manutention) Accès à la cuve conditionnement (risque de chute de hauteur si utilisation d'un escabeau) Utilisation de chariot lors du déchargement de la verrerie				
<b>Miellerie</b>	Risques généraux : risque électrique (électricité en milieu humide lors du nettoyage), risque lié à l'utilisation de transpalette				